



Paris le 14 janvier 2016

Note d'information pour les membres du CNLE

Objet : publication précoce d'indicateurs de pauvreté et d'inégalités de niveau de vie par l'INSEE pour 2014.

Comme chaque année en septembre, l'INSEE a rendu publics les résultats de l'enquête ERFS¹ relative aux données de l'année N-2, en l'occurrence 2013, permettant de mesurer les niveaux et les variations de plusieurs indicateurs d'inégalités de niveau de vie et de pauvreté quantitative (indicateurs de pauvreté monétaire) pour la France métropolitaine. Ces résultats avaient à l'époque causé une certaine surprise de la part notamment des associations, en faisant apparaître une diminution du taux de pauvreté monétaire relative d'une année sur l'autre : 14,0% en 2013 contre 14,3 en 2012.

Sans attendre la publication en septembre 2016 des résultats de cette même enquête pour 2014, l'INSEE a innové en publiant fin décembre 2015 une première *estimation* de quelques indicateurs de pauvreté et d'inégalités pour l'année 2014². Selon cette estimation, dont l'INSEE assure que les résultats peuvent être considérés comme suffisamment fiables pour n'être pas remis en cause significativement en septembre prochain, le taux de pauvreté monétaire relative au seuil de 60% du niveau de vie médian aurait recommencé à augmenter légèrement pour revenir à 14,2% en 2014 après 14,0% en 2013. La tendance légèrement haussière depuis 2008 se poursuivrait donc.

Il convient de donner acte à l'INSEE de l'effort accompli pour fournir une estimation plus précoce du taux de pauvreté, avec une avance de l'ordre de 9 mois par rapport à l'accoutumée, répondant à une demande exprimée depuis plusieurs années par les acteurs de la lutte contre la pauvreté.

Les informations ainsi diffusées portent cependant sur un nombre restreint d'indicateurs : le taux de pauvreté au seuil de 60%, le niveau de vie médian des ménages, les indicateurs d'inégalité que sont le rapport inter décile de niveau de vie D9/D1 et le coefficient de Gini. Les taux de pauvreté aux seuils de 50 et 40%, l'intensité de la pauvreté, les taux de pauvreté pour différents âges et catégories socio

¹ Enquête Revenus fiscaux et sociaux.

² http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ia23

professionnelles n'ont pas fait l'objet d'estimation, les simulations faites ayant montré une fiabilité insuffisante.

Les estimations pour 2014 ne sont pas le fruit d'une observation directe. Elles résultent en effet d'une simulation réalisée à partir des données de l'enquête ERF 2013, par « vieillissement » d'un an réalisé au moyen d'un *modèle de micro simulation* commun à l'INSEE et à la DREES, le modèle INES. Ce modèle permet de reproduire les évolutions démographiques et financières qu'ont éprouvées dans leur ensemble les ménages, grâce aux informations socio démographiques, fiscales et sociales recueillies entre 2012 et 2015, et de reconstituer ainsi artificiellement une image avancée de ce qui sera observé pour 2014, au moyen de cette enquête, en 2016. C'est ce même modèle INES qui a permis de mesurer les effets sur les inégalités de revenus en 2013 et en 2014, produits par les mesures fiscales et sociales prises entre 2012 et 2014, simulations qui seront présentées lors de la réunion du CNLE le 20 janvier 2016.

Si l'on s'en tient aux estimations de l'INSEE pour 2014 et au petit nombre des indicateurs sur lesquels elles portent, la cause prépondérante d'évolution des inégalités et de la pauvreté en 2014 par rapport à 2013 est constituée par les évolutions macro économiques. Elles se sont traduites par une augmentation du chômage et une diminution des durées d'emploi induisant au total une baisse des ressources d'activité plus importante pour les ménages les plus modestes. Ce facteur l'a emporté sur les effets des mesures socio fiscales pourtant non négligeables en 2014 comme en 2013 et qui, toutes choses égales par ailleurs, auraient conduit à une diminution des inégalités de niveau de vie³. En 2013, les causes macro économiques d'influence sur les taux de pauvreté et les inégalités avaient aussi été prépondérantes par rapport aux causes socio fiscales. Mais cette année-là, les facteurs macro économiques ont joué dans le sens d'une réduction du taux de pauvreté monétaire et des inégalités de niveau de vie en raison d'une certaine remontée des durées d'activité rémunérée des travailleurs les plus modestes et d'une diminution marquée des revenus financiers qui vont principalement aux ménages les plus aisés.

Jérôme Vignon

Président de l'ONPES

³ On renvoi sur ce point aux deux études présentées par la DREES pour 2013 et 2014, disponibles sur le site du CNLE, séance du 20 janvier 2016.